



**Avis de demandes de dérogation mineure au  
Règlement SH-2025-551 relatif à l'urbanisme**

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 9 février 2026 à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Permettre au 5737, terrasse Morency, une largeur minimale de bâtiment de 7,15 mètres au lieu 7,5 mètres.
2. Permettre au 3160, rue Savard :
  - un garage isolé d'une hauteur maximale de 6,40 mètres au lieu de 4,50 mètres;
  - une superficie maximale d'implantation cumulative de l'ensemble des bâtiments accessoires et abris permanents de 12,50 % au lieu de 10 %;
  - une hauteur maximale de 4,95 mètres pour un abri permanent au lieu de 3,50 mètres.
3. Permettre au 1145, rue Mauriat, un pourcentage de revêtement de classe A dérogatoire, dans une proportion de 3 % sur la façade latérale droite et de 22 % sur la façade arrière.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes, par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert, lors de ladite séance.

Longueuil, le 23 janvier 2026.

Carole Leroux  
Assistante-greffière